

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUILLET 2021 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 26 juillet 2021 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP.

Absente : Madame Corinne GUILLOT

Madame Catherine BIGAY a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Travaux de voirie

Madame le Maire informe les membres du Conseil que suite aux intempéries, un arbre s'est déraciné sur le chemin d'accès à l'étang d'Arçon, entre la RD41 et l'étang. Le chemin était impraticable. Un arrêté interdisant la circulation a été pris, en attendant les travaux.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE explique qu'il a profité des travaux qui ont eu lieu à Rébruns, Chemin de Fréchy, pour récupérer les pierres et les utiliser pour combler le trou causé par le déracinement de l'arbre.

Le propriétaire, Monsieur BLANCHARDON, a été contacté, ainsi que le fermier, afin de dégager au plus vite le chemin.

L'entreprise MEUNIER a établi un devis s'élevant à 405,00 € HT, soit 486,00 € TTC, pour la réfection du chemin (curage de la terre remuée, mise en place et transport de pierre et reprofilage en matériaux de carrière 0/40 en surface). Le devis sera transmis à Monsieur Stéphane BLANCHARDON.

Madame Corinne THIVANT signale également une grosse branche cassée qui menace de tomber sur le Chemin de Dojon. Le propriétaire sera contacté.

- Curage d'Arçon

La mairie de Vivans a transmis au secrétariat le récépissé du dossier de déclaration concernant le curage de l'Arçon afin d'améliorer les conditions d'écoulement. La DDT informe que les travaux ne pourront commencer avant le 2 août 2021.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE indique qu'il faudra attendre le retour de congés des agents. La mairie de Vivans sera contactée afin de prévoir les dates d'intervention.

- Terrain de boules

L'association La Boule Changynoise a fait parvenir en mairie une facture d'un montant de 147,00 € pour les travaux qu'elle a réalisés sur le terrain de boules.

Considérant les travaux effectués,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accorde une subvention de 100,00 € à l'Association La Boule Changynoise
- 2) Dit que cette dépense sera imputée au compte 6574

- Motion Fédération Nationale des Communes Forestières

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025 ;
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ;

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes Forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

La commune de CHANGY, réunie en Conseil Municipal le lundi 26 juillet 2021,

Exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir la réalisation du tunnel de stockage pour le service voirie. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°3 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DÉPENSES		
D 21578 - 267 – Acquisition tonne eau	3.000,00 €	
D 2188 – 271 – Rideaux SAR	4.600,00 €	
D 2151 - 278 – Route du Crêt	1.260,00 €	
D 2158 – 282 – Tunnel Voirie		8.200,00 €
D 2158 – 281 – Purificateurs d’air		660,00 €
TOTAL	8.860,00 €	8.860,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu’il convient de modifier le budget communal 2021 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

BILANS CANTINE ET GARDERIE

Madame le Maire explique que les régies cantine et garderie ne sont pas encore clôturées. Les bilans seront présentés à la prochaine réunion.

Toutefois, concernant la régie cantine, en raison de la crise sanitaire, il est nécessaire de procéder au remboursement des trop-perçus concernant les forfaits cantine.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Autorise le remboursement des trop-perçus suivants :
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6228.

RESTAURATION SCOLAIRE : CONVENTION DE FOURNITURE DES REPAS

Madame le Maire rappelle que les repas de la cantine sont fournis depuis plusieurs années par la MFR des Athiauds de Saint Germain Lespinasse. Le contrat de préparation et de livraison pour l’année scolaire 2021/2022 fixe le tarif du repas à 3,98 € TTC. Pour rappel, les repas sont composés de la manière suivante : 1 entrée froide ou chaude, 1 plat principal, 1 fromage ou dessert, pain.

Un devis a été demandé à l’auberge du Vieux Crozet. Monsieur Christophe DESIRÉ propose la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude, repas composé de : 1 entrée, 1 plat principal, fromage et dessert, pain. Le prix du repas est de 3,70 € TTC.

La discussion s’engage.

Le Conseil Municipal se dit satisfait des repas proposés par le MFR des Athiauds, mais la proposition de l’Auberge du Vieux Crozet est intéressante, tant au niveau du prix qu’au niveau de la composition du repas.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) Accepte les termes du contrat de préparation et de livraison des repas tel qu’établi par l’Auberge du Vieux Crozet,
- 2) Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin des régies de recettes pour les services cantine et garderie, à compter du 1^{er} septembre 2021. Les familles recevront un avis des sommes à payer à terme échu, avec possibilité de paiement par internet, ou paiement de proximité (au commerce multiservices).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif appliqué pour l'année scolaire 2020-2021 concernant la garderie périscolaire était de 1,20 € par jour de garderie.

Par ailleurs, Madame le Maire informe que par délibération en date du 13 novembre 2017, concernant le problème du retard important de certaines familles pour récupérer leur(s) enfant(s) à la garderie le soir, à 18h30, il a été décidé qu'après un avertissement par courrier, les familles en retard à 18h30 pour récupérer leur(s) enfant(s) devront s'acquitter de la somme de 20,00 € après émission d'un titre de recette.

Il convient de fixer un tarif unique pour le repas de cantine et le tarif pour le service garderie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Fixe le tarif du repas de cantine à 4,10 €
- 2) Décide de maintenir le prix de la garderie à 1,20 € par jour de garde périscolaire, que ce soit le matin avant l'école, l'après-midi après l'école, ou avant et après l'école à compter de la rentrée 2021
- 3) Décide de continuer d'appliquer la délibération du 13 novembre 2017, concernant le problème de retard, à savoir qu'après un avertissement par courrier, les familles en retard à 18h30 pour récupérer leur(s) enfant(s) devront s'acquitter de la somme de 20,00 € après émission d'un titre de recette.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Dégradations

Madame le Maire informe les membres du Conseil que suite aux dégradations observées sur les murs de la salle d'animation, sur le citystade et les conteneurs de tri sélectif, elle a déposé plainte en gendarmerie, le vendredi 2 juillet.

Les inscriptions sur la salle d'animation rurale étant de nature antisémite, c'est la Gendarmerie de Saint Etienne qui sera chargée de l'enquête.

- Proposition d'achat ancienne école de garçons

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Laurent FESSY et Madame Stéphanie GARNON, concernant leur proposition d'achat de l'ancienne école de garçons.

Après quelques mois de négociations et plusieurs rendez-vous en mairie, Monsieur FESSY et Madame GARNON s'engagent à acheter l'ancienne école de garçons au prix de 58.000,00 €. Ils ont pour projet la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles au rez-de chaussée, et la création de deux logements au 1^{er} et 2^{ème} étage.

La vente reste soumise à l'obtention de leur prêt bancaire.

La discussion s'engage.

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal est libre de vendre les biens immobiliers de son domaine privé. Aussi, dans un premier temps, il est nécessaire de faire déclasser ce bâtiment.

Par ailleurs, la commune devra faire réaliser un diagnostic immobilier avant la vente (diagnostic énergétique, plomb, amiante...).

Enfin, il sera nécessaire de procéder au bornage de la parcelle afin de dégager le bâtiment sur sa partie arrière, du côté du foyer rural.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente et charge Madame le Maire de procéder aux démarches afin de rendre cela possible.

La vente de ce bâtiment implique le problème de stockage du matériel du Comité des Fêtes. La Commission Bâtiment est chargée de réfléchir à la réorganisation des bâtiments communaux afin de rationaliser leurs utilisations.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

- Conférence des Maires, le jeudi 17 juin 2021

Madame le Maire fait le compte-rendu de cette réunion.

À l'ordre du jour :

- PCRS : la réalisation d'un Plan de Corps de Rue Simplifiée est proposée, via une mutualisation de l'acquisition d'une photographie aérienne de très haute résolution, afin de permettre aux Communes et aux différents gestionnaires de réseaux de géoréférencer leurs réseaux de manière plus précise pour limiter les risques lors de travaux publics, telle que le prévoit la loi. Cela représente un coût de 19.500,00 € par an, pour 3 ans, à partager entre les 40 communes. Pour Changy, cela représentera la somme de 125,00 € par an.
- Centre aqua – Présentation du préprogramme avec priorités d'adaptations et choix du mode de conception
- Intervention de Railcoop pour la réouverture de la ligne Lyon/bordeaux : Railcoop, 1^{ère} coopérative ferroviaire, a pour ambition de relancer le train en associant toutes les parties prenantes des territoires (citoyens, collectivités, entreprises...). Fort de cette ambition, Railcoop envisage d'exploiter la ligne Lyon/Bordeaux en desservant Roanne à compter de mi-2022. Railcoop se positionne sur le service librement organisé et vient donc compléter l'offre ferroviaire existante.
- Questions diverses : plan vélo, présentation de l'ambroisie (enjeux sanitaires et biodiversité), point sur l'avancement de la délibération Pacte de Gouvernance.

- Base d'adresse Locale

Roannais Agglomération propose à ses communes membres de les accompagner dans la publication et la certification d'une base adresse locale par l'outil « Mes adresses ».

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE et Madame Mélanie MERCIER font le compte-rendu de la réunion de présentation.

Jusqu'à présent, la majorité des administrations et des acteurs privés utilise la Base Adresse Nationale (BAN), seule base officiellement reconnue par l'Etat. Elle est alimentée majoritairement par l'IGN et La Poste.

La création des voies et des numéros est une compétence de la commune, via le Conseil Municipal. Une Base Adresse Locale (BAL) est un fichier renseigné et géré par la commune et contenant toutes ses adresses géolocalisées. Son existence garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les systèmes d'informations des acteurs privés ou publics. Elle est publiée sous la responsabilité de la commune.

Une Base Adresse Locale (BAL) publiée est prioritaire dans la Base Adresse Nationale (BAN), autrement dit, les adresses validées et gérées directement par la commune supplantent les autres et deviennent la seule source d'approvisionnement de la BAN.

- Conseil Communautaire, le jeudi 22 juillet 2021

Madame le Maire fait le compte-rendu. À l'ordre du jour :

- Assemblées : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Finances : DM Budget Annexe « Aménagement des zones d'activités économiques et commerciales » ; Attribution d'un fonds de concours de fonctionnement aux communes de Villemontais, Saint Haon le Vieux, Lentigny et Saint André d'Apchon (Neutralité fiscale) ; Attribution d'un fonds de concours d'investissement aux communes de Saint Jean Saint Maurice, Villemontais, Saint Haon le Vieux, La Pacaudière, Pouilly les Nonains et Lentigny (Neutralité fiscale).
- Développement économique : Convention d'animation du Projet Alimentaire Territorial du Roannais avec les communautés de communes Charlieu-Belmont, Pays d'Urfé, COPLER et Vals d'Aix et Isable ; Approbation des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec la Communauté de communes du Pays d'Urfé et la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône.
- Sport de haut niveau : Tarifs des équipements sportifs à compter du 1^{er} août 2021 ; Subvention au titre de la saison 2021-2022 à l'association Chorale Roanne Basket, l'association Loire Nord Tennis de table, à l'association Roannais Basket féminin, et à la SAOS Chorale Roanne Basket.
- Tourisme : Tarifs du parc résidentiel de loisirs des Noës à compter du 1^{er} septembre 2021 ; Dissolution de la régie autonome « Office de tourisme de Roannais Agglomération » et création d'un office de tourisme intercommunautaire ; Subvention exceptionnelle à la Fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique dans le cadre de l'Open de pêche de Villerest.
- Politique de la ville : Subvention 2021 à l'espace 2M pour l'activité mission locale et convention d'objectifs.
- Santé : prolongation de la mise à disposition gratuite du Scarabée pour le centre de vaccination ; tarification de l'activité « Sport sur ordonnance ».
- Eau et Assainissement : Consultation publique dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'Eau et du programme de gestion du risque inondation du bassin Loire Bretagne ; Avenant n°2 au contrat avec la société dédiée ROANNE BIOENERGIE dans le cadre de la délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation ; Transfert des résultats suite au transfert de la compétence Eau de la commune des Noës à Roannais Agglomération.
- Culture : Approbation du projet d'établissement 2017-2025 « Une école du spectacle vivant » et demande de classement auprès du Ministère de la Culture, pour le Conservatoire Musique, Danse et Théâtre.
- Grands équipements : remise de pénalités à la société Etanchéité Roannaise dans le cadre des travaux de réaménagement du nauticum
- Habitat : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villerest pour l'opération située 158 route de la Mirandole dans le cadre du dispositif d'aide à la réhabilitation.

- Groupe santé gérontologie, le mardi 29 juin 2021

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de cette réunion de commission.

- Un point a été fait sur l'accès aux soins sur le territoire de Roannais Agglomération. On compte 85 médecins pour 100.000 habitants. 14.600 personnes ont déclaré ne pas avoir de médecin traitant. Roannais agglomération complète les aides apportées par l'ARS pour l'installation de nouveaux médecins sur le territoire.
- Les maisons de santé ont également été subventionnées, à hauteur de 193.000,00 € à Saint Germain Lespinasse, 155.900,00 € à Commelle-Vernay et 62.000,00 € à La Pacaudière.
- Label Sport Santé
- Activités physiques sur ordonnance : 40,00 € pour 16 séances

- Reprise des activités séniors au mois d'octobre, pour terminer le cycle interrompu à cause de la crise sanitaire
- Partenariat avec la Ligue contre le cancer
- Partenariat avec Madeleine Environnement pour promouvoir une alimentation de qualité
- Du 4 au 17 octobre, semaine « Pour ma santé mentale, respectons mes droits »
- Semaine bleue du 4 au 17 octobre
- Ateliers mémoires
- Point sur la vaccination. Le centre de vaccination fonctionnera au Scarabée jusqu'à fin août. Il sera ensuite transféré à l'ancienne école du Fuyant.

- Commission Culture et Tourisme, le mercredi 30 juin 2021

Madame Catherine BIGAY et Monsieur Guillaume LEFEBVRE ont participé à cette commission.

À l'ordre du jour :

Volet Culture :

- Projet d'établissement du conservatoire 2021-2025 ;
- Evolution des conventions d'objectifs avec les écoles de musiques associatives et nouvelles modalités de financement.

Volet Tourisme :

- Projet de Route des vins ;
- Retour des groupes de travail « signalétique communale » et « développement du vélo tourisme » ;
- Promotion et communication touristique ;
- Info diverses (office de tourisme commun, fin des travaux plage de Villerest, démarrage de la saison du Train de la Loire ...).

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Conseil d'école, le mardi 22 juin 2021

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu du Conseil d'école.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2021 ont beaucoup variés. À ce jour, 83 élèves sont inscrits (dont 3 toutes petites sections).

La répartition entre les 4 classes, approuvée par l'inspectrice, sera la suivante :

Classe maternelle (Mme RIVIERE) : 23 élèves (3 TPS – 10 PS – 6 MS)

Classe de GS-CP (Mme VERMOREL) : 19 élèves (8 GS – 11 CP)

Classe de CE1-CE2 (Mme PEGUET) : 19 élèves (10 CE1 – 5 CE2 – 4 CM1)

Classe de CM1-CM2 (Mme MEUNIER) : 21 élèves (10 CM1 – 11 CM2)

Pas de changement dans l'équipe enseignante, à part le départ de Mme RIZZUTO qui était sur le complément de temps de Mme VERMOREL et la décharge de direction de Mme RIVIERE.

En cours d'année prochaine, Madame Martine BESSON fera valoir ses droits à la retraite.

Point sur les projets :

- Label école numérique : l'école a été dotée de 4 ordinateurs portables
- Conservatoire :
 - Classe orchestre : concerne la classe de CM2. Il s'est poursuivi tout au long de l'année malgré la crise sanitaire. Les instruments ont été rendus pour les vacances. Le programme reprendra pour les élèves à leur rentrée en 6^{ème}.

- Cri du Roa : Concerne la classe de CM1 CM2. La représentation n'a pas pu avoir lieu. Toutefois, pour mettre en valeur le projet, les élèves ont enregistré leurs chansons en studio.
- RMR : les élèves de CE et CM n'ont pas pu se rendre au théâtre
- TROC : Tour Roanne Ouest Cycliste
- Permis piétons pour les élèves de CE
- Intervention de Léah Touitou, auteure et illustratrice, dans la classe de GS-CP
- Conseil Municipal Enfants : 3 départs de CM2 à remplacer. Elections à prévoir dès la rentrée.
- Liaison CM2-6^{ème} : en raison de la situation sanitaire, aucune journée au collège n'a pu avoir lieu.

Projets pédagogiques envisagés pour l'année 2021-2022 :

L'axe de travail de l'année prochaine pour l'école va être autour de la lecture, avec pour objectif de développer l'appétence de lecture chez les élèves de la TPS au CM2. Les enseignantes souhaitent approfondir le travail déjà entrepris autour de la compréhension de la lecture et développer le vocabulaire chez les élèves. Elles ont pour objectif de créer dans l'école un coin dédié aux livres.

Participation au prix des incorruptibles financé par le Sou des écoles. Dans le cadre du festival de la BD à Ambierle, les enseignantes ont demandé l'intervention d'un auteur pour chaque classe.

Les élèves de GS-CP et CM iront à la piscine les mardis et vendredis du 21 mars au 5 mai 2022.

Les élèves de MS-GS iront à la patinoire les mardis et vendredis du 31 janvier au 18 mars 2022.

D'autres projets avec le Conservatoire de musique de Roannais Agglomération devraient se tenir l'année prochaine, notamment un projet « Pop baroque ».

Madame le Maire intervient en indiquant qu'elle a participé à une réunion d'information à l'inspection Roanne Ouest, concernant ce projet « Pop baroque ». Il s'agit d'un projet musique et danse, pour découvrir la musique baroque et le clavecin. 11 séances seront proposées aux élèves de CM1-CM2, avec l'intervention d'une chanteuse lyrique.

- Comité de pilotage – Contrat de rivières, jeudi 1^{er} juillet

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de cette réunion. Différents points ont été abordés, tels que la réalisation des diagnostics individuels d'exploitation, l'amélioration de la gestion et des prélèvements sur les plans d'eau, l'arrêt des prélèvements sur les sources à l'étiage, la mise en place d'un réseau opérationnel de suivi des débits, la restauration des berges dégradées, l'accompagnement des bonnes pratiques sylvicoles et favoriser le recul des résineux, renaturer des tronçons de cours d'eau, rétablir la continuité écologique, réaliser un entretien des cours d'eau, réaliser le diagnostic des cours d'eau, mettre en œuvre le plan de gestion des zones humides.

- Comité syndical du SIEL, le lundi 28 juin

Madame Catherine BIGAY a participé à cette réunion. À l'ordre du jour :

Ateliers :

- Réseau RCO 42 portant sur les objets connectés tels que Pulso So (compteur communiquant pour l'eau, le gaz et l'électricité), Thr (mesure humidité et luminosité), TIC PME PMI (surveillance compteur Linky), ERE EYE (détecteur de présence).....
- Extranet SIEL TE permet de connaître les données de ma collectivité, les interlocuteurs par service, les documents administratifs du SIEL, les groupes de travail.....

Comité Syndical : bilan de l'année 2020 :

- Approbation compte rendu de la réunion du 08/02/2021
- approbation des comptes de gestion 2020 : comptes administratifs, affectation du résultat, budget annexe installation énergétiques et affectation du résultat de ce budget
 - budget annexe achat d'énergie : compte de gestion et administratifs et affectation du résultat
 - budget annexe THD : compte de gestion et administratifs et affectation du résultat
- Tous ces budgets ont été approuvés à la majorité
- budget supplémentaire 2021
 - budget principal : modifications sur budget fonctionnement et sur investissement
 - budget annexe « groupement d'achat » sur le fonctionnement
 - budget annexe « installation d'énergies » sur budget d'exploitation et fonctionnement et sur budget investissement
 - budget annexe THD sur budget de fonctionnement et investissement
- Tous ces budgets ont été approuvés à la majorité
- renouvellement du contrat de concession de distribution publique d'électricité : malgré de nombreux désaccords par rapport à la proposition d'Edf, le renouvellement est voté à la majorité tout en actant tous les points de désaccords ;
- THD 42 – avenant 12 : concernant les EPCI
 - modification des tarifs de location des infrastructures du Génie Civil
 - mise à jour des calculs de redevances pour les logements
 - imposition forfaitaire pour les entreprises du réseau
 - déploiement des usages connectés des collectivités
- délégation du Comité à la Présidence pour les actes en justice
- bilan biens immobiliers : aucune acquisition et aucune cession
- modification du tableau des effectifs : changement de statut pour 2 agents suite à un concours
- création d'un emploi : chargé de mission énergie avec un contrat de mission de 3 ans renouvelable une fois.

- Commission Bâtiments

De nombreux travaux d'entretien sont nécessaires sur les bâtiments communaux.

L'entreprise BASSO Rodolphe est intervenue à l'école pour le remplacement de la faïence.

L'entreprise GALLET a fait une visite sur le toit de la salle d'animation rurale afin de trouver une solution aux infiltrations d'eau lors des intempéries.

L'entreprise PINET doit également intervenir pour remplacer les cartouches des robinets de la fontaine des maternelles à l'école, ainsi que pour réparer la fuite d'eau dans les WC handicapés.

L'alarme de l'école doit être reconfigurée, suite au passage à la fibre.

L'entreprise Activ Soudure doit intervenir pour réparer le panneau d'affichage du groupe scolaire.

PERSONNEL COMMUNAL

- Vêtements de travail

Madame le Maire rappelle que suite à la réunion de la Commission Voirie, il a été décidé d'équiper les agents de la voirie avec :

- 1 paire de chaussures de sécurité par an
- 2 pantalons par an
- 2 tee-shirts haute visibilité par an

- 1 gilet haute visibilité par an
- 1 parka 4 en 1, remplacé à usure
- 1 paire de botte de sécurité, remplacée à usure
- 1 tenue de pluie, remplacée à usure

Des devis ont été demandé à la société AVP et au Comptoir Roannais du Caoutchouc. La Commission Voirie est chargée de commander les vêtements de travail.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire donne lecture du courriel de Madame Ginette CHATILLON, co-présidente de l'Association Changy Histoire et Patrimoine, remerciant la commune pour l'aide apportée dans l'organisation de la journée RN7.

* Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par le Centre des Finances Publiques concernant un dégrèvement de la taxe foncière 2020. La commune est dégrevée pour un montant de 46,00 €. Le dégrèvement, concernant les pertes de récoltes 2020, sera répercuté obligatoirement sur l'exploitant des parcelles concernées.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant du dégrèvement à hauteur de 46,00 € pour pertes de récoltes.

* Invitation aux 70 ans de la Boule Changynoise

* Madame le Maire donne lecture du courrier de Roannaise de l'Eau concernant le programme de voirie 2022.

* Les horaires d'entrée et de sortie de l'école ont été validés à compter de la rentrée 2021 et jusqu'au 31 août 2024 : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30.

* Monsieur Jean-Paul BOURLIERE indique qu'en concertation avec la commune de Saint Forgeux Lespinasse, il est nécessaire de prendre un arrêté interdisant la circulation sur le chemin de la Chine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

Le LUNDI 30 AOÛT 2021 à 20H00 en Mairie